



Contexte :

Le centre éducatif Anjorant accueille des jeunes femmes mineures et majeures, enceintes ou avec enfant(s), dans le cadre de la protection de l'enfance. L'établissement est une association qui compte une cinquantaine de salariés.

Il existe, notamment, une crèche interne, principal objet de ce contrat de prévention.

Suite à des problématiques de TMS (port de bébés et de petits enfants pouvant peser jusqu'à 17 kg) et de bruit (notamment pleurs des nourrissons sous la véranda), des axes d'amélioration ont été proposés sur différents types de gestes et postures et sur l'acoustique/éclairage de la pièce principale.

Equipements et actions prévues au contrat de prévention :

En plus de formations PRAP (Prévention des Risques Liées à l'Activité Physique) pour 16 salariés et d'une formation à la prévention des risques professionnels pour le directeur d'établissement, le contrat prévoit les points d'amélioration suivants :

- Couchage et levage des bébés et jeunes enfants sans devoir se baisser : **Lits surélevés avec barrière "une main"**.
- Donner le biberon aux nourrissons en posture non contraignante : **Fauteuils "biberons" ergonomiques**.
- Changement des jeunes enfants sur table à langer sans devoir les porter : **Escabeau d'accès à table à langer**.
- Acoustique et éclairage à améliorer : **Mise en place d'un faux-plafond et modification de l'éclairage de la véranda**.

Illustrations :



25 lits surélevés :

- barrière verrouillable / déverrouillable et ouvrable /fermable d'une seule main.
- Couchage et levage enfant sans se baisser.

2 fauteuils biberons :

- accoudoir à bonne hauteur pour donner les biberons aux nourrissons.
- repose-pieds.





1 escabeau d'accès :

Le jeune enfant monte (et descend) lui-même de la table à langer, limitant ainsi les efforts à fournir par l'auxiliaire de puériculture.

Acoustique et éclairage:

- Mise en place d'un faux-plafond acoustiquement absorbant.
- Mise en place de luminaires avec déflecteurs.



Témoignages :

Directeur d'établissement :

"Suite à des arrêts de travail prolongés, la Carsat et notre établissement ont entamé un diagnostic et une recherche d'axes d'amélioration à travers un contrat de prévention. De part la mission qui nous incombe au sein de l'établissement, il me paraissait important de marquer des points de progrès quant à la santé au travail. Si en plus des salariés, les progrès apportés bénéficient aux enfants (je pense à la réduction du bruit et de la lumière directe dans la véranda), les investissements se justifient davantage. Cette démarche liée au contrat de prévention a permis une sensibilisation réelle auprès des salariés, mais également auprès de moi-même, chef d'établissement."

Auxiliaire de puériculture (membre CHSCT):

"En plus du matériel ergonomique nouveau et des aménagements de sonorisation et d'éclairage, nous avons suivi une formation PRAP (Prévention des Risques Liés à l'Activité Physique). Celle-ci nous a permis de mieux appréhender les problématiques dites de gestes et postures. Concernant les lits surélevés et l'escabeau d'accès à la table à langer, nous notons tous une réelle amélioration et une sollicitation moindre de notre dos".